

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 4 pouvoirs

Date de convocation
27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BRESSION Marie-Christine, BRIEST David, COSSIEZ Alice, DE CHILLOU DE CHURET Denis, DELISSUS Laurent, GUICHON Anne, GUYARD Céline, LEGIVRON Marie-Claude, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : **LENIQUE Caroline.**

Représentés : **BERTHAUD Séverine à DE CHILLOU DE CHURET Denis, CLEMENT Joël à LEVEQUE Aurore, LALLEMENT Martine à LEGIVRON Marie-Claude, SCHAEFFER Emmanuel à BRESSION Marie-Christine.**

Monsieur OUY Marcel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Cotisations Côteaux Maisons et Caves de Champagne.
N° de délibération : 08_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	4	17	0	0	0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de renouvellement de l'adhésion à l'association « Mission coteaux, maisons et caves de Champagne ».

Cette association est très largement engagée dans la reconnaissance et la valorisation du patrimoine viticole champenois et a, d'ailleurs, œuvré activement pour l'inscription des coteaux, maisons et caves de Champagne au patrimoine mondial de l'humanité.

Monsieur le Maire rappelle, également, l'intérêt pour notre commune d'apporter notre soutien à cette association qui met en valeur notre économie locale. Il rappelle que la collaboration entre la commune de Mardeuil et l'association permet l'organisation, sur le territoire, de l'opération de nettoyage des coteaux champenois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Renouvelle l'adhésion à l'association « Mission coteaux, maisons et caves de Champagne ».

Dit que la cotisation d'un montant de 750 €, sera versée sur le compte de l'association.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2025.



Denis DE CHILLOU DE CHURET
2025.02.04 19:28:45 +0100
Ref:8107832-1217262 fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Signature numérique Pour extrait conforme
le Maire